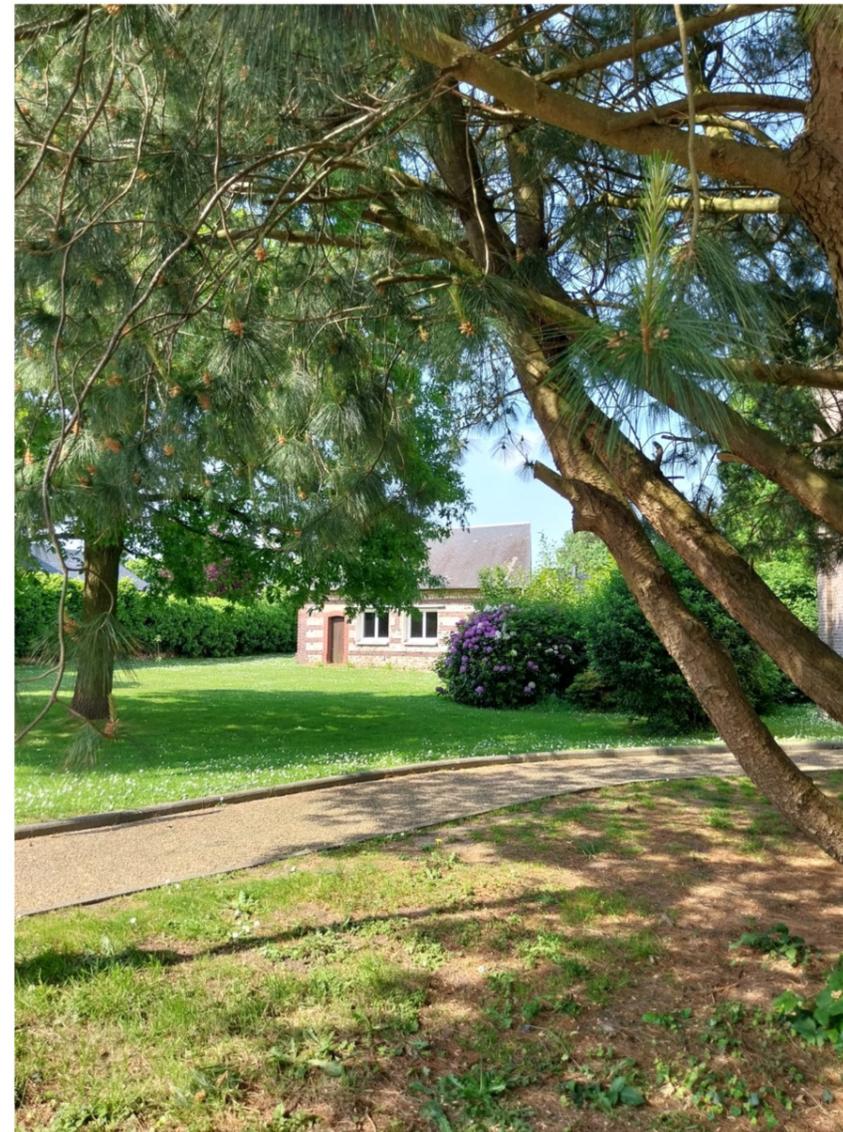


La revue Tancarvillaise



Spéciale Budget

Juillet 2025



VOUS RENDRE À LA MAIRIE

6 route de Saint Romain
76430 Tancarville

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi de 13h30 à 18h00
Mercredi de 8h45 à 12h00

NOUS CONTACTER

02.35.39.77.51
mairie@tancarville.fr

NOUS SUIVRE

 www.tancarville.fr

 « Village de Tancarville »

 « Tancarville »

LE MOT DU MAIRE ET DE SON EQUIPE

Chères Tancarvillaises, Chers Tancarvillais,

L'été s'est installé dans notre village.

Le mois de juin a été très festif sur notre commune et les animations et autres festivités n'ont pas manqué.

Le TAC a ouvert le bal avec un concours de pétanque le 1^{er} juin.

Tancarville en fête a emboité le pas avec sa 4^{ème} édition du TANCAR'COX N'CO le week-end du 7 et 8 juin

Le dimanche 15 juin, était un dimanche sportif avec le tournoi sixte organisé par le TAC.

Enfin, le samedi 21 juin, l'APE organisait la 1^{ère} kermesse du groupe scolaire Marie Lebreton, suivi par Tancarville en fête qui orchestrait la fête de la musique et le dimanche 22, Classic moto 76 clôturait ce week-end festif en proposant la « 1^{ère} montée historique côte de Tancarville moto et side-car » qui a réuni des passionnés de vieilles machines (des années 30 au années 90 ...)

Un mois de juin chargé qui avait de quoi ravir petits et grands.

A la rentrée, nous retrouverons la course de caisses à savon le dimanche 7 septembre et nous vous donnons rendez-vous le samedi 20 septembre pour fêter les 20 ans et le baptême de la bibliothèque. Une exposition de vélocipèdes sera également à découvrir à la Mairie dans le cadre des Journées du patrimoine.

Nous tenons à remercier grandement les associations et leurs bénévoles qui animent notre village.

Pour la deuxième année consécutive, l'été est synonyme de travaux à Tancarville. L'été dernier nous avons le remplacement de la canalisation d'eau potable sur la route de Saint Romain.

Cette année, nous aurons des travaux de réfection de cette même route.

En parallèle, depuis plusieurs mois, la route départementale 17 (côte de Saint Nicolas de la Taille) circule en alternance et est maintenant fermée en raison d'importants travaux de confortement qui devraient prendre fin en octobre.

Nous subissons également les travaux sur le Pont de Tancarville et ses accès.

Cela nous pénalise tous dans notre quotidien, mais ces différents travaux sont indispensables.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances.

Le Maire, Frédéric RABBY-DEMAISON, et son équipe.

Opération tranquillité vacances

Pendant toute absence prolongée (de 7 jours à 2 mois), vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de la Police Municipale Intercommunale organiseront des patrouilles aux abords de votre domicile. Il s'agit d'une opération gratuite. Plus de renseignements au 02.35.38.81.81, par mail à l'adresse suivante policeintercommunale@cauxseine.fr ou en vous rendant au poste de Port-Jérôme-Sur-Seine.

SOMMAIRE

P.2 Le mot du Maire et de son équipe

P.3 Journées du patrimoine

P.4-7 Budget

P.8-12 Infos pratiques

P.13-16 Jeunesse

P.17-18 Vie de la commune

P.19-20 Etat civil

P.21-27 Associations

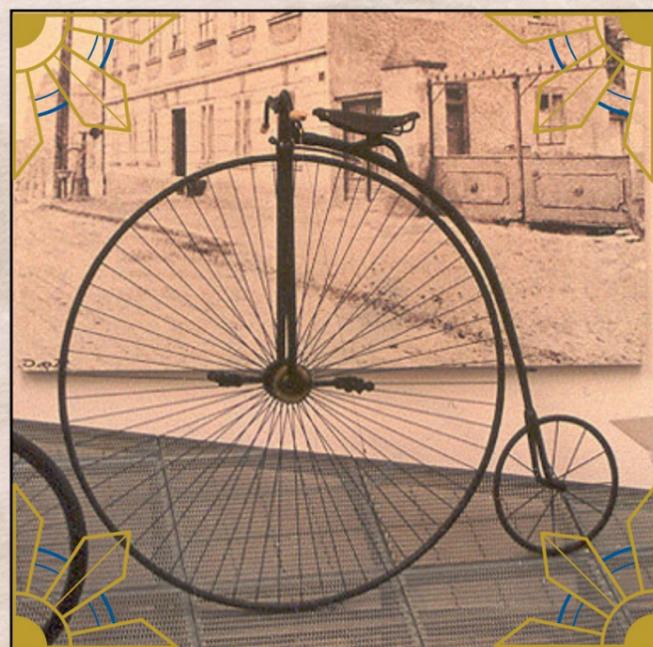
P.28-32 Bibliothèque

P.33 Sortir cet été

P.34-35 Zoom sur...

JOURNÉES DU PATRIMOINE

EXPOSITION DE VÉLOS ANCIENS



EXPOSITION À LA MAIRIE DE
TANCARVILLE

L'équipe municipale vous invite à découvrir l'univers et l'évolution du vélo au fil du temps. Une exposition de modèles rares ainsi que des objets et des documents pour en apprendre davantage sur ce véhicule à deux roues en constante évolution depuis sa création.



LES 20 & 21
SEPTEMBRE
2025



DE 10H À 12H
&
DE 15H À 17H

VÉLOCIPÈDE DE
MICHAX, GRAND
BI...



BUDGET

Dépenses de fonctionnement : 1 109 332,00€

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses qui reviennent régulièrement chaque année : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante, petit entretien, participation aux charges d'organismes extérieurs, charges financières...



Subventions aux associations 4 500,00€ : Il s'agit des subventions versées aux associations Tancarvillaises.

CCAS 8 500,00€ : Ce montant correspond à la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale pour son fonctionnement.



Groupe Scolaire Marie Lebreton 14 900,00€ : Il s'agit du budget alloué au Groupe Scolaire (subvention coopérative, fournitures scolaires, voyages scolaires).

Gestion du quotidien 474 539,00€ : Ce budget englobe les dépenses d'énergie (eau, électricité, gaz, carburant,...) , les repas de cantine, les diverses fournitures (entretien, administratives, service technique), les assurances, l'entretien des bâtiments et voiries,...



Charges du personnel 528 620,00€ : Cette somme comprend la rémunération des agents communaux ainsi que les charges sociales y afférentes.

Charges financières 78 273,00€ : Il s'agit des intérêts de l'emprunt contracté pour le financement des travaux du Groupe Scolaire et de la cantine.



BUDGET

Recettes de fonctionnement : 1 109 332,00€

Les recettes de fonctionnement permettent de financer l'ensemble des services publics locaux et sont essentielles pour financer les dépenses courantes. Elles sont en partie composées d'impôts locaux, de dotations de l'état ainsi que de recettes provenant de différents services publics.



Produits des services 68 160,00€ : Cette somme provient de la vente de bois, des concessions de cimetière, de la redevance des services périscolaires, et autres redevances.

Excédent antérieur reporté 37 684,26€ : Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) auquel on ajoute celui des exercices précédents (déficit ou excédent) pour obtenir le résultat cumulé.



Impôts et taxes 693 663,00€ : Cela comprend principalement les taxes foncières et d'habitation, les attributions de compensation versées par Caux Seine agglo et l'État.

Dotations et participations 218 794,00€ : Elles sont versées par l'État. Un tronc commun est perçu par toutes les collectivités et une part est réservée aux collectivités les plus défavorisées.



Autres produits de gestion courante 91 030,74€ : Cette rubrique comprend les recettes des locations de salles, de la location des locaux communaux (Pharmacie, salon de coiffure, ...), le remboursement de charges de personnel, ...

BUDGET

Dépenses d'investissement : 693 558,54€

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations non répétitives qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune : achats de matériels durables, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructures, réparations importantes de bâtiments existants.

Solde d'exécution reporté 244 929,54€ : Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent) pour obtenir le résultat cumulé.

Dépenses non affectées à une opération 45 586,00€ : Cela correspond aux opérations patrimoniales, au reversement d'une partie de la taxe d'aménagement et aux réseaux d'électrification.



Rue du vivier 730,00€ : Il s'agit d'achat de matériel de voirie.

Illuminations de Noël 1 600,00€ : Cette somme correspond à l'achat de nouvelles décorations de Noël.



Extension et réorganisation des écoles maternelle et élémentaire 287 702,00€ : Cette somme représente le coût des travaux restant du projet scolaire.

Rue de la mare du parc 300,00€ : Ce montant correspond à l'acquisition de nouveaux panneaux.



Place des bruyères 4 050,00€ : Cela correspond à un projet du SDE76 pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules nécessitant une participation de la commune. Le projet n'est pas encore arrêté dans le temps.

Impasse des peupliers 4 100,00€ : Suite à l'ouverture d'une cavité, la commune doit faire des sondages pour déterminer la nature de celle-ci.



Salle polyvalente 1 000,00€ : Ce montant comprend l'achat de matériel pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

École Marie Lebreton 3 800,00€ : Cette somme est prévue pour l'achat de matériel souhaité par les instituteurs (500€/classe). Certains achats ont déjà été effectués sur 2024.



Mairie 25 100,00€ : Cette somme est prévue pour l'achat de petits matériels ainsi que pour des dépenses imprévues.

BUDGET



Locatif 4 703,00€ : Il s'agit du remplacement d'une chaudière ainsi que de diverses réparations.

Stade René Deshayes 1000,00€ : Ce budget est alloué à l'achat d'un cumulus.



Cimetière 900,00€ : Ce montant correspond à l'achat de nouvelle plaque de colombarium.

Bibliothèque 4 000,00€ : Cette somme comprend le remplacement de la chaudière en cas de besoin et l'achat d'un panneau.



Route de Saint Romain 621,00€ : Il s'agit d'achat de panneaux.

Service Technique 50 150,00€ : Ce montant correspond à l'acquisition d'une épareuse ainsi qu'à l'achat de petits matériels.



Salle des fêtes 287,00€ : Il s'agit d'achat de vaisselle.

Sécurisation de la falaise 3 000,00€ : Ce montant correspond aux dernier paiement des travaux de confortement de la falaise.



Recettes d'investissement : 1 071 713,93€

Les collectivités financent leurs investissements grâce à 4 recettes principales : La capacité d'autofinancement, les dotations et subventions, les recettes fiscales et les emprunts. Elles servent à financer les dépenses d'investissement qui ont vocation à enrichir le patrimoine de la commune.

Amortissements 12 355,00€ : Cela correspond à des écritures comptables suite à des travaux sur le réseau électrique.

Dotations et fonds divers 404 355,00€ : Elles sont versées par l'état et contribuent entre autre à compenser une mesure nouvelle défavorable aux communes (Par exemple, la suppression d'un impôt local ou le transfert d'une compétence)

Subventions 655 003,93€ : Ces aides financières sont versées par l'état, le département ou Caux Seine agglo pour financer en partie les investissements de la commune.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Caux Seine agglo

Le projet de PLUI a été arrêté

Le projet de PLUI a été arrêté en conseil communautaire du 1^{er} avril 2025.

Cela signifie que le document ne va plus être modifié pour le moment puisqu'il doit être soumis :

- Dans un premier temps: à l'avis des Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, Région, Département, chambres consulaires, Parc Naturel Régional...), c'est ce que l'on appelle la phase de consultation des PPA qui va durer jusqu'en juillet 2025
- Puis: à la consultation du public lors de l'enquête publique qui devrait débuter en septembre 2025. Le public sera informé des modalités de cette enquête publique dans les meilleurs délais. **L'enquête publique sera la dernière occasion pour s'exprimer, adresser à Caux Seine agglo une requête/une observation concernant le PLUI.**

C'est seulement une fois la consultation des PPA et l'enquête publique terminées, courant novembre 2025, que des modifications mineures pourront être apportées au projet de PLUI avant de l'approuver définitivement en décembre 2025 et donc de le rendre opposable aux autorisations d'urbanisme.

En attendant l'enquête publique, toutes les pièces constitutives du PLUI dans sa version arrêtée sont consultables sur le site Internet de Caux Seine agglo : cauxseine.fr/ (Vos services > Plans locaux d'urbanisme > PLUI).

Point justice (Conseil Juridique)

Vous rencontrez des problèmes de garde d'enfants, de divorce, d'agression, d'impôt, d'assurance, de santé, de logement...

N'hésitez pas à vous rendre au point justice situé à Bolbec , au 2^e étage de la médiathèque (entrée indépendante sur la gauche de l'entrée de la médiathèque), Square du Général Leclerc.

Le point justice est un lieu :

- d'accueil,
- d'informations

C'est un service gratuit de Caux Seine agglo où une personne pourra vous recevoir sur rendez-vous en la contactant au préalable au **02.35.39.39.75**.

Des permanences sont également tenues par des professionnels, avocats, notaires, associations....



INFOS PRATIQUES

France identité

France Identité est un service public qui permet de prouver son identité grâce à une version dématérialisée de sa carte d'identité (format carte bancaire) sur son smartphone.

Vous pouvez créer votre identité numérique via une application mobile dédiée téléchargeable depuis les stores d'applications Android ou Apple.

L'application permet de se connecter avec sa carte d'identité et d'accéder ainsi à plus de 1400 services disponibles sur [FranceConnect](#).

Pour mettre en place [France Identité](#), il faut :

- posséder la nouvelle carte d'identité (format carte bancaire) ;
- être majeur ;
- avoir un téléphone Android 11 minimum et disposant de la technologie NFC ou un iPhone iOS 16 minimum.

Comment ça marche ?

L'application permet de générer un **justificatif d'identité à usage unique**. Ce service permet à l'utilisateur de produire des justificatifs signés électroniquement pour **prouver son identité et éviter les fraudes**. Par exemple, il peut prouver son âge ou aller retirer un colis sans fournir d'autres données personnelles.

De plus, le fait de ne pas avoir d'identifiant apparent restreint fortement les risques de piratage. L'hameçonnage, ou phishing, est le principal mode opératoire utilisé par les cybercriminels pour dérober des informations personnelles et/ou bancaires aux internautes.

Le permis de conduire numérique

Depuis le 16 octobre 2024, vous pouvez utiliser France Identité pour générer un justificatif d'identité à usage unique avec photo pour les démarches liées à la demande de permis de conduire.

Il est également possible d'**ajouter son permis de conduire dans l'application**. Tous les types de permis (rose trois volets ou format carte bancaire) sont compatibles. Ce permis numérique ne remplace pas le permis physique ; il le complète pour simplifier les usages de la route notamment.

Le permis de conduire numérique répond à plusieurs objectifs :

- limiter la perte ou le vol du permis physique ;
- permettre de réaliser des démarches sans divulguer toutes ses données ;
- lutter contre la fraude, notamment lors de démarches en ligne.



INFOS PRATIQUES

Taxe d'aménagement

Qu'est-ce que c'est ?

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune et le département. Elle sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Il ne s'agit pas d'une taxe annuelle, elle n'est due qu'à l'occasion de la réalisation de certains travaux de construction.



Quelles sont les opérations concernées ?

La taxe d'aménagement concerne toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Elle s'applique dès qu'une surface délimitée par des murs et couverte **est créée**, à condition que **la superficie dépasse 5 m² et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à 1,80 m.**

Pour établir la surface prise en compte pour le montant de la taxe d'aménagement, l'administration se base sur **la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction clos et couvert.**

Déclarer et payer la taxe d'aménagement

Vous devez déclarer les éléments nécessaires au calcul de la taxe simultanément à votre déclaration foncière, dans les 90 jours qui suivent l'achèvement des travaux.

Allez pour cela dans votre espace sécurisé sur le site des impôts, onglet « Biens immobiliers ». Utilisez le formulaire de déclaration des locaux d'habitation.

Si le montant de votre taxe d'aménagement est supérieur à 1 500 €, vous pouvez la régler en 2 fois : vous recevrez deux titres de paiement à régler dans les 90 jours puis à 9 mois suivant l'achèvement des travaux.

Simulateur taxe d'urbanisme

La Direction générale des Finances publiques propose un nouvel outil en ligne sur le site **impots.gouv.fr** pour estimer les montants des principales taxes d'urbanisme - taxe d'aménagement et redevance d'archéologie préventive - dues lors de la réalisation d'un projet de construction, d'extension ou d'aménagement :

<https://www.impots.gouv.fr/actualite/mise-en-ligne-du-simulateur-des-taxes-durbanisme>

Démarches d'urbanisme

Vous souhaitez réaliser des travaux et vous ne savez pas quelles démarches effectuer ?

En fonction de l'importance des travaux ou du changement de destination que vous souhaitez réaliser, vous pouvez être confronté à différentes situations : être dispensé d'autorisation d'urbanisme ou devoir recourir à une déclaration préalable, un permis de construire, un permis de démolir ou à un permis d'aménager.

INFOS PRATIQUES

Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur afin de construire en toute sérénité.

Quels sont les travaux soumis à la Déclaration Préalable ?

Vous agrandissez ou vous surélevez une maison,

Vous construisez ou vous agrandissez une dépendance (abri de jardin.....),

Vous modifiez l'aspect extérieur d'une construction (ravalement de façade, réfection de toiture, remplacement des menuiseries, pose de volets, création d'une baie...),

Vous créez ou vous modifiez une clôture,

Cette liste n'est pas exhaustive. En cas de doute, reportez-vous à la notice explicative détaillée (cerfa n° 13404*13) disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646> ou renseignez-vous auprès de la mairie.

Quels sont les travaux soumis au permis de construire ?

Vous construisez ou vous agrandissez une maison,

Vous construisez ou vous agrandissez une dépendance,

Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante,

Votre projet comprend éventuellement des démolitions.

Cette liste n'est pas exhaustive. En cas de doute, reportez-vous à la notice explicative détaillée (cerfa n° 13406*14) disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637> ou renseignez-vous auprès de la mairie.

Quels sont les travaux soumis au permis de démolir ?

Si vous souhaitez entreprendre des travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, vous pouvez être tenu de déposer une demande de permis de démolir. Ce sera notamment le cas si votre immeuble est situé dans le secteur protégé aux abords d'un monument historique ou dans un site inscrit.

Le cerfa n° 13405*13 est disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1980>. Vous pouvez également vous renseigner auprès de la mairie.

Quels sont les travaux soumis au permis d'aménager ?

Certains projets nécessitent un permis d'aménager pour pouvoir démarrer les travaux.

Il s'agit entre autres de :

- Lotissement ;
- Terrain de camping ;
- Parc résidentiel de loisirs
- Village de vacances classé en hébergement léger ;
- L'aménagement de terrains bâtis ou non bâtis pour permettre l'installation d'au moins deux résidences démontables créant une surface de plancher totale supérieure à quarante mètres carrés, définies à l'article R. 111-51 et constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Le cerfa n° 16297*03 est disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21378>. Vous pouvez également vous renseigner auprès de la mairie.

INFOS PRATIQUES

Dommmages sur le réseau orange



Signaler un équipement endommagé sur la voie publique

Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées.

En signalant ces anomalies via leur site, vous permettez à Orange* de réparer rapidement ces installations et de maintenir ainsi la bonne qualité des services aux usagers.

* les équipements Orange sont encore souvent marqués France Télécom



Ce QR code vous permet d'accéder directement au site Orange pour signaler l'équipement endommagé.

Demandes de médailles d'honneur du travail (MHT) et de médaille d'honneur régionale, départementale et communale (MHRDC)

Depuis le 14 juillet 2023, les demandes sont dématérialisées et saisies sur la plateforme « démarches-simplifiées » par les salariés eux-mêmes ou par leur employeur.

La médaille d'honneur de travail comprend 4 échelons qui dépendent de l'ancienneté des services effectués : médaille d'argent : 20 ans, médaille de vermeil : 30 ans, médaille d'or : 35 ans et médaille grand or : 40 ans.

La médaille est décernée 2 fois par an en janvier et en juillet. Le dossier doit être réceptionné par la préfecture avant le 1^{er} mai pour la promotion du 14 juillet et avant le 15 octobre pour la promotion du 1^{er} janvier.

Les diplômes vous sont remis par la mairie par voie postale.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10>



Inscriptions cantine et garderie

Les inscriptions pour la cantine et la garderie 2025/2026, s'effectueront du **Lundi 07 juillet au Vendredi 22 août inclus**.



A compter de cette rentrée scolaire, tous les enfants devront être inscrits à ces services (même s'ils n'y vont pas de l'année). Trop d'inscriptions au dernier moment ont été faites les années précédentes.

Vous trouverez le dossier d'inscription sur le site de la commune www.tancarville.fr dans l'onglet « vie scolaire » dans la rubrique « cantine » ou « accueil périscolaire » ainsi que sur le Facebook de la commune « village de Tancarville ».

Le dossier se compose des documents suivants :

- Page individuelle (une page à remplir par enfant)
- Page de renseignements généraux (une page à remplir par famille)
- Justificatif du Quotient Familial (sans justificatif pas de tarif réduit)
- Attestation d'assurance scolaire (OBLIGATOIRE)
- Règlement intérieur de la restauration scolaire (dernière page à remplir et à signer par les parents ou le responsable légal)
- Règlement intérieur de la garderie (dernière page à remplir et à signer par les parents ou le responsable légal)

Pour rappel, depuis le 1^{er} avril 2022, les inscriptions à la quinzaine se font désormais sur un portail en ligne (plus de détail dans le règlement intérieur de la cantine et de la garderie).

Pour les nouvelles inscriptions (les enfants n'ayant pas été à la cantine et à la garderie l'année dernière), un mail vous sera envoyé avec vos identifiants afin de vous connecter au portail parents une fois que le dossier sera rendu en mairie et réputé complet. Pour les familles ayant déjà un identifiant et ayant refait l'inscription (dossier réputé complet), vous pourrez faire les réservations pour la première quinzaine de septembre à compter du 16 août à 10h jusqu'au 30 août à 10h.

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse mail suivante : mairie@tancarville.fr ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Pour les parents qui rencontreraient une quelconque difficulté, vous pouvez vous rendre en mairie aux heures de permanences.



Inscriptions aux transports scolaires



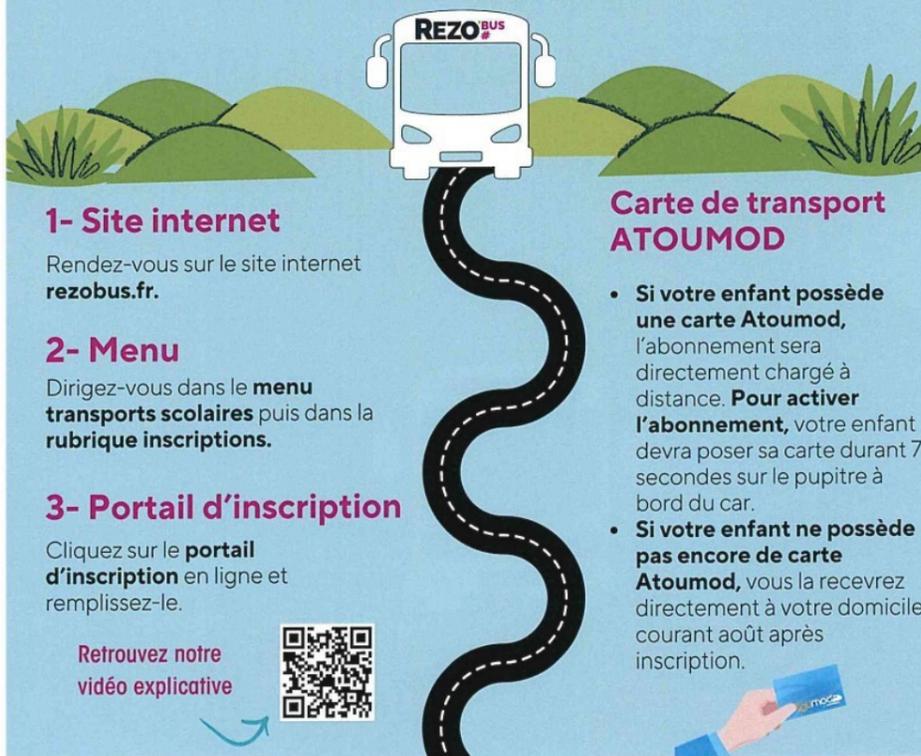
Inscriptions aux transports scolaires

Du 1^{er} Juin au 31 Juillet 2025

Les étapes d'inscription

Du 1^{er} Juin au 31 Juillet 2025*

*Au delà de cette date, une majoration de 20 € sera appliquée



1- Site internet

Rendez-vous sur le site internet rezobus.fr.

2- Menu

Dirigez-vous dans le **menu transports scolaires** puis dans la **rubrique inscriptions**.

3- Portail d'inscription

Cliquez sur le **portail d'inscription** en ligne et remplissez-le.

Retrouvez notre vidéo explicative 

Carte de transport ATOUMOD

- Si votre enfant possède une carte **Atoumod**, l'abonnement sera directement chargé à distance. **Pour activer l'abonnement**, votre enfant devra poser sa carte durant 7 secondes sur le pupitre à bord du car.
- Si votre enfant ne possède pas encore de carte **Atoumod**, vous la recevrez directement à votre domicile courant août après inscription.



Le transport à la demande est accessible aux **jeunes de 10 à 18 ans**:

- En période scolaire, le mercredi de 14h à 18h30 et le samedi de 9h à 18h30.
- En période de vacances scolaires, du lundi au samedi de 9h à 18h30.

Tarifcation



Rendez-vous sur le site internet rezobus.fr afin de connaître la tarification du transport scolaire et du transport à la demande.

Info Trafic

Restez informés de l'info trafic en **temps réel** avec l'application **Pysae**.



Plus d'infos sur rezobus.fr et au **02.32.18.56.64**



Un Village Itinérant Jeunesse sur Caux Seine agglo en juillet !

Du 7 au 11 juillet, venez participer au village jeunesse itinérant organisé par Caux Seine agglo en collaboration avec la CAF et de nombreux partenaires !

Les jeunes de 12 à 25 ans sont invités à un moment convivial au cœur des communes.

Des activités variées seront proposées et les structures jeunesse de Caux Seine agglo et des communes seront présentes pour présenter leurs services.

- Sur place, vous pourrez retrouver un laser game, un mur d'escalade, des jeux d'arcade et bien plus encore...
- Un escape game sera également animé par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) pour sensibiliser aux questions de santé.
- Des stands de la Police Municipale Intercommunale et de la direction numérique seront également présents pour respectivement aborder les sujets de la sécurité routière et des casques de réalité virtuelle.

Vous pourrez également retrouver un stand des centres aquatiques de Caux Seine agglo où vous pourrez retrouver toutes les animations et événements à venir.

Retrouvez le village jeunesse itinérant de 14h à 18h :

- **Lundi 7 juillet** au Val-aux-grès, 48 route de Mirville, 76120 Bolbec
- **Mardi 8 juillet** au Complexe sportif, 700 rue de Normandie, 76640 Terres-de-Caux
- **Mercredi 9 juillet** au carrefour de l'Europe du Clairval, 76170 Lillebonne
- **Jeudi 10 juillet** au Parc de Telhuet, 9 allée Notre Dame, 76330 Port-Jérôme-sur-Seine
- **Vendredi 11 juillet** au parking du Collège Victor Hugo, rue de la Sainte-Gertrude, 76490 Rives-en-Seine

L'entrée au village est gratuite sans inscription. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés.



Le Village Jeunesse Itinérant, organisé par Caux Seine agglo en collaboration avec la CAF et de nombreux partenaires, invite les jeunes de 12 à 25 ans à un moment convivial au cœur des communes.

Profitez d'un après-midi riche en animations et en stands pour explorer les nombreuses activités proposées sur le territoire.

Participez également sur place à des ateliers de prévention sur les sujets de la santé, du numérique et de la sécurité.

ENTRÉE LIBRE

Lundi 7 juillet :

Val-au-grès
48 route de Mirville
76210 Bolbec

Mardi 8 juillet :

Complexe sportif
700 rue de Normandie
76640 Terres-de-Caux

Mercredi 9 juillet :

Clairval
carrefour de l'Europe
76170 Lillebonne

Jeudi 10 juillet :

Parc du Telhuet
Rue Edmond de Lillers
76330 Port-Jérôme-sur-Seine

Vendredi 11 juillet :

Parking Collège Victor Hugo
Rue de la Sainte-Gertrude
76490 Rives-en-Seine

PROGRAMME :

VOUS RETROUVerez AU VILLAGE :

DES ATTRACTIONS SPORTIVES ET LUDIQUES :

- Piste de saut • Mur d'escalade
- Laser game • Jeux gonflables
- Jeux de tir au but • Mailloche foraine
- Et bien d'autres...

DES STANDS CAUX SEINE AGGLO :

- Stand de la Police Municipale Intercommunale : sécurité routière
- Stand de la Direction du numérique et des Systèmes d'information : casques de réalité virtuelle
- Stand des centres aquatiques : présentation des événements et animations
- Animations des médiathèques : com lecture avec transats et activité ludique

UN ESCAPE GAME :

Escape game de la CPAM sur la prévention et la santé (sexualité, addictions, ...)

Et d'autres associations communales seront également présentes

Plus d'infos : cauxseine.fr



JEUNESSE

Le recensement citoyen des jeunes de 16 ans

Le recensement citoyen est obligatoire et doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Le jeune ou l'un des parents, doit faire cette démarche auprès de la mairie. La personne doit fournir **une pièce d'identité** et **son livret de famille**.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (BAC, permis de conduire.....).

La mairie ne délivre pas de duplicata donc cette attestation devra être conservée soigneusement.

Par la suite, le jeune sera convoqué pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté.

Il est à noter que la Caserne du Service National de Rouen reçoit des très nombreuses demandes de convocation à la journée de Défense et Citoyenneté. C'est pourquoi elle tient à vous informer que le délai entre le recensement en mairie et l'envoi de la convocation est de **minimum** 8 mois.

Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>.



Le SNU (Service National Universel)

Le Service national universel est un service civil qui s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans souhaitant vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement!

Parce que vous êtes une jeunesse profondément engagée, le SNU vous offre l'opportunité de renforcer votre sens de l'action à travers des initiatives individuelles et collectives très concrètes à la croisée de vos préoccupations et des enjeux auxquels le pays est confronté.

La chance de vivre une expérience unique et gratuite durant laquelle vous développerez vos connaissances et compétences à travers de nombreuses activités (PSC1, initiation à l'auto-défense, différentes activités physiques de cohésion, des pratiques sportives partagées, éducation financière, pratique de différentes formes de débats, mais aussi différentes formes d'engagements notamment au travers des actions engagées des colorations, etc.) tout en partageant les valeurs de citoyenneté, de solidarité et du vivre ensemble.

Pour certains, vous y découvrirez vos droits, ou une vocation professionnelle. Pour tous, c'est une formidable aventure humaine, où vous y ferez l'expérience de la cohésion et de la fraternité, par le sport, par les cérémonies, et par ce temps de vie en commun.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site : <https://www.snu.gouv.fr/>.



LA VIE DE LA COMMUNE

Remise de matériel à l'école

Cette année, les élus ont décidé d'allouer une somme à chaque classe de maternelle et d'élémentaire. Les enseignants ont ainsi pu acheter du mobilier, du matériel pédagogique ou encore des jeux pour leurs élèves.



Travaux Route Départementale 17 (Côte de Saint Nicolas de la Taille) et Chemin des Fontaines

En raison de l'éboulement du talus de soutènement de la RD 17, le Département a décidé de consolider cette structure de maintien de cette route. L'entreprise mandatée pour la réalisation de ces travaux a opté pour l'installation de gabions sur toute la hauteur et longueur du talus. La pose de ces installations nécessite l'utilisation d'engins très importants d'où la nécessité d'interdire complètement la circulation pendant toute la durée des travaux pour éviter tous risques envers les usagers.

La durée de ces travaux de consolidation devrait être d'environ 5 mois sous réserves des conditions climatiques.

En amont de cette opération et en raison de la vétusté de la conduite d'eau potable existante chemin des Fontaines, Caux Seine agglo a souhaité réaliser les travaux de remplacement de cette canalisation. Celle-ci étant située sur l'emprise des fondations du futur mur de soutènement de la RD 17. Ces travaux mandatés par Caux Seine agglo ont été réalisés par l'entreprise STGS.

A la suite de ces travaux de confortement, une réfection des enrobés sur le chemin des Fontaines sera réalisée.

Travaux Route de Saint Romain

Les services de la Direction des Routes de Saint Romain de Colbosc ont mandaté une entreprise pour une réfection de la route de Saint Romain.

Ces travaux sont prévus dans le courant du mois de juillet. Dès que nous en aurons connaissance, nous vous informerons des dates précises sur nos supports de communication.

La circulation se fera donc en alternance pendant cette phase.

Nous sommes conscients que ceux-ci occasionneront une gêne et nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

Partenariat avec la Maison Familiale Rurale (MFR) de la Cerlangue

Dans le cadre de travaux pratiques pour l'examen des CAPa Jardinier Paysagiste, des jeunes de la MFR sont intervenus sur la commune afin de tailler une haie.



LA VIE DE LA COMMUNE

Commémoration du 8 mai



Merci à toutes celles et ceux qui se sont déplacés pour rendre hommage à nos soldats morts pour la patrie.
Merci à Jean-René, notre porte-drapeaux, qui répond toujours présent aux commémorations.
Il est de plus en plus difficile dans les communes de trouver des personnes prêtes à s'engager dans cette mission.
Nous recherchons un volontaire motivé dans cette démarche patriotique.

Vandalisme sur la commune

A chaque vacances scolaires, nous déplorons de nombreux actes d'incivilités, plutôt concentrés sur Tancarville le haut.

La police municipale intercommunale a été prévenue et nous l'avons sollicitée de nombreuses fois afin qu'elle vienne régulièrement faire des patrouilles.

Il serait cependant nécessaire que les parents d'adolescents aient un œil sur leurs enfants.

Les enfants ont mille et une manière de se défouler autrement que sur le mobilier et les structures de la commune.

Merci de faire en sorte que notre village reste un endroit tranquille où il fait bon vivre.



Coupe d'arbres

Vous avez pu remarquer qu'une coupe définitive avait été effectuée dans la parcelle de bois privée située au-dessus du cimetière. Cette opération a été réalisée en raison de la maturité de tous les bois récoltés.

Nous vous précisons que cette étape est essentielle pour la régénération de la forêt et qu'elle sera suivie par la suite à de nouvelles plantations pour lancer un nouveau cycle de croissances des arbres. Il s'agit donc d'une opération intégrée dans la gestion durable de la forêt.

Au moment de la plantation, la Société Forestière organisera alors un reboisement diversifié pour une meilleure résilience de la forêt avec des essences adaptées aux variations climatiques, ainsi qu'un meilleur aspect d'un peuplement monospécifique (une seule essence).



ETAT CIVIL

L'article 9 du Code Civil dispose que « chacun a droit au respect de sa vie privée ». La publication des actes d'état civil est donc réglementée. Les actes de décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun. Les actes de naissance et de mariage nécessitent quant à eux l'accord des parents et des futurs époux. Ainsi, si vous souhaitez que ces actes soient publiés dans la revue tancarvillaise, une autorisation de publication est à votre disposition auprès des services de la Mairie.

Naissances :

4 décembre 2024 : Juliette LESUEUR BREARD
31 décembre 2024 : Isaac PERON
28 avril 2025 : Marceau CHEREAU



Mariages :

10 mai 2025 : Charles COLIN et Marie LECACHEUR
24 mai 2025 : Alexis LESUEUR et Lorelei GRIGY

Décès :

7 novembre 2024 : Olivier BOËNNEC
6 janvier 2025 : Bernard VAUTRIN
8 janvier 2025 : Germain VIGER
1er février 2025 : Benoît BAILLIEUL
22 février 2025 : Jean-Marie HÉNOS
29 avril 2025 : Daniel ABLIN

Formalités pour le mariage

Vous avez prévu de vous marier prochainement et vous n'avez pas encore pris contact avec la mairie pour préparer le dossier administratif?

Voici quelques informations pratiques :

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Dossier de mariage à retirer à la mairie
- Copie des pièces d'identité des futur(e)s marié(e)s
- Justificatif de domicile de moins d'un mois
- Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier
- Copie des pièces d'identité de chaque témoins
- Copie du contrat de mariage (s'il y en a un)

D'autres documents peuvent également vous être demandés.

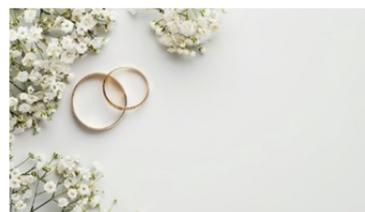
Le dépôt du dossier de mariage s'effectue en présence des deux futurs(es) époux(es), uniquement sur rendez-vous.

Audition préalable au mariage :

Avant la publicité réglementaire du mariage (publication des bans) l'officier de l'état civil peut procéder à l'audition des futurs(es) époux(es) afin de s'assurer de la réelle intention matrimoniale.

L'annonce officielle de votre mariage est effectuée par la publication des bans. Ce sont des avis affichés pendant 10 jours, par l'officier d'état civil au sein de la mairie. Vous n'avez rien à faire à cette étape.

La célébration du mariage est effectuée par un officier d'état civil, (le maire, adjoints et/ou conseillers municipaux ayant reçu une délégation), en mairie, en présence de 2 témoins obligatoires (4 témoins maximum). Lors de la célébration l'officier de l'état civil recueille le consentement des deux futurs(es) époux(es). A la fin de la cérémonie, un livret de famille est délivré aux époux sauf s'il existe des enfants communs.



Le PACS (Pacte Civil de Solidarités)

Le PACS est un contrat conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe.

Les PACS sont conclus en mairie de Tancarville UNIQUEMENT le lundi entre 13h30 et 18h sur rendez-vous. Le dossier est à déposer au moins une semaine avant la date prévue.

Vous retrouverez les documents à remplir ainsi que les pièces justificatives à fournir sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144?lang=>



ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Elèves (APE) l'Oiseau Lyre



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES L'OISEAU LYRE

L'APE L'Oiseau Lyre a été créée dans le but de mener des actions permettant de récolter des fonds profitables aux enfants. L'argent ainsi récolté subventionne une grande partie des projets pédagogiques proposés par l'école (sorties scolaires, spectacles, matériel, etc).



RECAPITULATIF DES ACTIONS PROPOSEES PAR L'APE

De nombreuses actions ont été proposées afin de satisfaire un grand nombre de personnes . Pour les gourmands, nous avons eu la vente de Madeleine Bijou et une vente de parts de tartiflettes.

Les enfants créatifs ont pu personnaliser leur gourde, mug, tote bag et calendrier d'école.

Pour les joueurs, nous avons proposé une après midi jeux de société en famille, un loto et une tombola 100% gagnante .

UN WEEK END DE FETE EN CETTE FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Au vu du succès de l'année dernière la box goûter a eu lieu le 20 Juin 2025, suivie du spectacle de fin d'année des élèves de primaire.

Le lendemain, le 21 Juin 2025, dans la matinée, ce fut au tour des élèves de maternelle de présenter leur spectacle.

Ensuite, c'est sous un soleil radieux que s'est tenue la première kermesse de l'école Marie Lebreton. Petits et grands étaient ravis de ces moments.



ASSOCIATIONS

VOUS SOUHAITEZ NOUS REJOINDRE ?



Nous serons ravis d'accueillir de nouveaux membres (vous n'êtes pas obligés d'être présents à chaque action, même quelques heures suffisent) pour préparer ou même encadrer. Vous pouvez également nous rencontrer afin de nous proposer de nouvelles idées.
N'oublions pas, nous le faisons pour nos / vos enfants !
Adresse mail : ape.loiseauLyre76@gmail.com
Facebook : APE L'oiseau Lyre

Les membres du bureau de l'association des parents d'élèves l'Oiseau Lyre voulaient remercier chaque bénévole pour leur implication, leurs idées et le temps que chacun a trouvé pour nous aider. Merci à vous parents de nous soutenir et pour les moments de partage sur chaque événement, le tout dans une ambiance conviviale.
Merci à la mairie pour l'accord de la subvention, cela est un coup de pouce si précieux.



Tancarville Athlétique Club (TAC)

RECRUTEMENT TOUS AGE
2025/2026

REJOIGNEZ NOUS

A partir de 5ans

LE CLUB DE TANCARVILLE
ATHLÉTIQUE CLUB RECHERCHE
ACTIVEMENT DES ENFANTS NÉS
ENTRE 2015/2020



INFORMATIONS
06 51 80 78 90

SECTION BABY FOOT
2025/2026

REJOIGNEZ NOUS

3 à 5ans

NOUVELLES SECTIONS À TANCARVILLE
BABY FOOT
DE 3 À 5 ANS
RENSEIGNEMENTS AU PRÈS DE
JESSICA & FLORENT



INFORMATIONS
0684938318



Tancarville en fête

L'équipe de TANCARVILLE en FETE a organisé diverses manifestations en cette première partie de l'année:

- Un repas pour les aînés de la commune
- Une soirée dansante
- Une chasse aux œufs pour les plus jeunes

Nous nous sommes également retrouvés :

- Le week-end du 7-8 juin pour le Tancar'Cox au cours duquel la météo a été quelque peu capricieuse le samedi. Vous êtes alors venus nombreux le dimanche et c'est dans une bonne ambiance que tout s'est déroulé.



- Dans le cadre de la «Première montée historique moto et side-car» organisée par Classic moto 76, le samedi 21 juin à partir de 18 heures pour une fête de la musique avec concerts (3 groupes étaient présents) et restauration place du bourg, et le dimanche 22 juin toute la journée. Nous sommes ravis d'avoir partagé ces moments conviviaux avec vous.



Le samedi 31 août nous offrons une sortie gratuite canoë kayak pour les adolescents. Une quinzaine de jeunes se donnent rendez-vous à Montfort Sur Risle pour une descente sur la Risle.

Le dimanche 14 septembre, nous organisons un vide-greniers sur le stade Michel Autin.

Le samedi 22 novembre se tiendra notre traditionnelle soirée Harengs.

Enfin, le dimanche 14 décembre, nous prendrons la route pour une sortie au Marché de Noël d'AMIENS, il reste encore une dizaine de places disponibles. N'hésitez pas à vous inscrire !

Le tarif est de 40€ pour les Tancarvillais et de 70€ pour les extérieurs et comprend :

- ◆ Le transport (départ de la mairie 7h45 - retour 19h45)
- ◆ La visite commentée en autocar d'Amiens
- ◆ Le repas dans un restaurant du vieux quartier
- ◆ Un temps libre sur le marché de Noël

Classic moto 76

Compte-rendu de la Montée Historique Moto et side-car de Tancarville

Nom de l'événement : Montée Historique Moto et Side-car de Tancarville

Date : 22/06/2025

Lieu : Tancarville 76430 Seine Maritime

Organisateur : CLASSIC MOTO 76

Président : Jocelyn Fournier

Trésorier René Leroux (conseiller municipal en mairie de Tancarville)

Secrétaire : Thierry Raffin

Vice-président : Jean-Philippe Zabiolle

Conditions météorologiques : Ensoleillé

Description de l'événement

La montée historique Moto et Side-car de Tancarville est une manifestation non compétitive mettant en valeur des motos anciennes ou d'exception dans un cadre sécurisé. L'objectif est de faire revivre l'histoire de la moto à travers une démonstration dynamique sur route fermée.

Longueur du parcours : 1950 mètres

Nombre de montées prévues : 6 montées par moto

Sécurité : Présence de signaleurs, dispositif de secours, zone spectateurs sécurisée

Entrée public : Gratuite

Participants

Nombre total de participants : 91

Types de motos :

Motos anciennes (avant 1990) : 78

Side-cars : 13

Quelques machines remarquables :

CALTHORPE IVORY 350 cc de 1934 (modèle rare) pilotée par Louis Tessiau

HARLEY DAVIDSON WLA 750 cc de 1942 pilotée par Frédéric Rabby-Demaison

VINCENT EGLI BLACK SHADOW 1000 cc de 1969 pilotée par serge Vollard

MINARELLI 50 cc de 1972 pilotée par Bruno Omont

Ambiance & Animation

Village exposants avec stands de pièces, accessoires, et clubs moto

Buvette et restauration sur place

Présentation micro des machines avant le départ

Présence de clubs moto, de collectionneurs, et d'un public passionné

Moments forts

Une montée historique particulièrement spectaculaire de par la diversité des machines présentes sur le plateau

Les montées des deux Harley-Davidson, en effet, ces motos ont participé au débarquement des alliés en 1944 ...

ASSOCIATIONS

✓ Bilan de la journée

Excellente participation pour une première

Organisation : réussie pour une première, il y aura des améliorations à apporter, bien sûr

Sécurité : bien assurée par l'ADPSE, nous déplorons toutefois deux chutes qui ont entraîné le déplacement du véhicule et l'évacuation des deux pilotes.

Le public a été présent tout au long de la journée avec un pic vers 15 heures.

Points positifs :

Belle variété de motos

Organisation fluide

Bonne ambiance entre passionnés

Points à améliorer :

Signalétique d'accès

Temps d'attente entre les montées

Manque d'ombre / sanitaires

📅 Rendez-vous l'année prochaine

Un événement à ne pas manquer pour tous les passionnés de belles mécaniques !

La Montée Historique Moto et Side-car de Tancarville reviendra en 2026, encore plus riche en surprises et en émotions mécaniques.

Synthèse et conclusion :

Dimanche 22 juin a eu lieu la 1ère montée historique Moto et Side-car de Tancarville.

C'est une manifestation non compétitive mettant en valeur des motos anciennes ou d'exception dans un cadre sécurisé. L'objectif est de faire revivre l'histoire de la moto à travers une démonstration dynamique sur route fermée.

En effet des compétitions moto ont eu lieu ici durant les années 1970, et les membres de l'association Tancarvillaise Classic Moto 76 ont voulu faire revenir la moto sur ce site magnifique.

Classic Moto 76 est une association basée à Tancarville dont le trésorier n'est autre que René Leroux, conseiller municipal.

78 motos et 13 side-cars ont ainsi défilé tout au long de la journée et ont ainsi effectué 6 montées chacun en toute sécurité, encadrés par 24 signaleurs placés tout au long de la côte et par un véhicule de secours de l'ADPSE.

Une montée historique particulièrement spectaculaire de par la diversité des machines présentes sur le plateau.

Point fort : les montées des deux Harley-Davidson 750, en effet, ces motos ont participé au débarquement des alliés en 1944 ...

Quelques machines remarquables :

CALTHORPE IVORY 350 cc de 1934 (modèle rare) Pilotée par Louis Tessiau

HARLEY DAVIDSON WLA 750 cc de 1942 pilotée par Frédéric Rabby-Demaison

VINCENT EGLI BLACK SHADOW 1000 cc de 1969 pilotée par serge Vollard

MINARELLI 50 cc de 1972 pilotée par Bruno Omont

L'organisation a plutôt été réussie pour une première, il y aura des améliorations à apporter, bien sûr.

Les membres de Classic moto tiennent à remercier l'ensemble de la municipalité de Tancarville, les sponsors, les bénévoles, les exposants, les pilotes et leurs accompagnants dont le comportement a été exemplaire, les secours, le public et surtout les habitants et riverains de Tancarville dont la majorité nous ont exprimé leur solidarité et leurs compliments.

ASSOCIATIONS



EMBOUTEILLAGE DEVANT LE P'TIT PONT !



HARLEY DAVIDSON 750 DE 1942 !

ASSOCIATIONS



LE RETOUR DES MOTOS !



UN SIDE-CAR EN ACTION !

Club des aînés

Nous vous rappelons que les marches sont ouvertes à tous et que vous êtes les bienvenus pour partager un bon moment dans la joie et la bonne humeur.





TANCARVILLE 
SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025

**LA BIBLIOTHÈQUE
FÊTE SES 20 ANS**

**14 H , BAPTÊME
DE LA BIBLIOTHÈQUE**
-bibliothèque -

 **à partir de 14 H 30 ANIMATIONS**
-salle polyvalente -

- Grand goûter pour tous
- Jeux de société
- Rétrospective photos
- Atelier créatif
- Arbre à livres
- Déambulation de "la jardinière poétique"
- Tatouage éphémère
- Maquillage
- Résultats concours

**GRATUIT,
ENTRÉE LIBRE**

Un premier concert à la bibliothèque municipale : La Gammine enchante le public

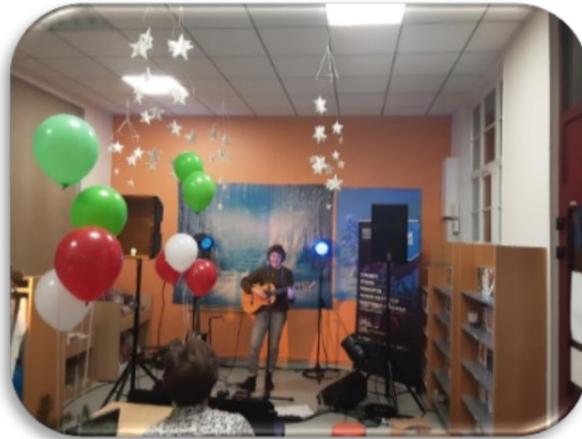
Le 20 décembre 2024 restera une date marquante pour la bibliothèque municipale, qui accueillait pour la première fois un concert en ses murs. Et c'est l'artiste La Gammine qui a eu l'honneur d'inaugurer cette nouvelle aventure culturelle, devant une cinquantaine de spectateurs conquis.

Proposé par *La Fabrik à Sons*, un collectif engagé dans la promotion des musiques actuelles, ce concert s'inscrivait dans le cadre d'une saison itinérante organisée par *Caux-Seine-Agglomération*. L'objectif : faire rayonner des artistes normands, soutenir les projets émergents, et donner une large place aux voix féminines dans les bibliothèques et médiathèques du territoire, grâce à des spectacles gratuits et ouverts à tous.

Autrice-compositrice de talent, La Gammine a su séduire le public avec sa chanson française poétique, malicieuse et résolument engagée. Ses textes, à la fois doux et piquants, explorent le temps qui passe, les relations humaines, et tournent en dérision, non sans humour, certains stéréotypes masculins. Une farandole de mots choisis, portés par une voix sensible et une présence chaleureuse.

Le concert s'est clôturé dans une ambiance conviviale autour d'un apéro partagé, où chacun était invité à contribuer avec boissons ou biscuits. Une manière simple et joyeuse de prolonger l'instant et d'échanger avec l'artiste et les autres spectateurs.

Une première réussie pour la bibliothèque, qui a su surprendre et ravir son public avec cette proposition originale. Les participants n'ont pas caché leur enthousiasme à l'idée de voir revenir ce type d'animation dans un lieu habituellement dédié au silence. Une belle preuve que la culture, sous toutes ses formes, a toute sa place dans les bibliothèques d'aujourd'hui.



Les Nuits de la lecture 2025 : Un voyage ludique et littéraire au cœur de la Normandie

Dans le cadre des **Nuits de la lecture 2025**, placées cette année sous le signe du **patrimoine**, la bibliothèque de Tancarville a proposé en janvier une animation originale et chaleureuse à destination des enfants de 4 à 9 ans.



Objectif : **faire découvrir la richesse culturelle et géographique de la Normandie** à travers une sélection d'albums jeunesse et de petits jeux ludiques.

Installés autour d'une **grande carte de la Normandie**, les enfants ont embarqué pour un **voyage littéraire et interactif** à bord d'une petite voiture en carton. Chaque étape du parcours les plongeait dans une nouvelle ville normande, une nouvelle histoire, une nouvelle aventure.

La première escale les a menés à **Giverny**, où ils ont fait la connaissance de **Claude Monet** à travers le tendre album *Le chat de Monet* de Lily Murray. Pour prolonger la lecture, un **jeu des 10 erreurs** inspiré de l'univers du peintre impressionniste a permis aux enfants de tester leur sens de l'observation.

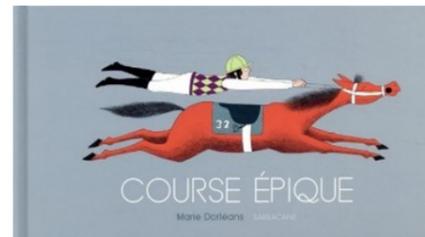
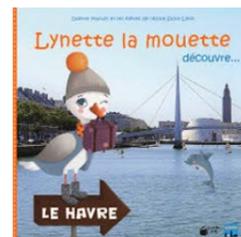
Puis direction **Le Havre**, en compagnie de *Lynette la mouette découvre le Havre* d'Odette Haouzi. Grâce à un jeu d'**énigmes autour des monuments emblématiques de la ville**, les enfants ont exploré son architecture unique. À chaque monument trouvé, un **tampon était apposé sur un "passeport découverte"**, souvenir précieux de leur escale maritime.

La route s'est ensuite poursuivie jusqu'à Deauville, pour une plongée dans l'univers des courses hippiques avec l'album *Course épique* de Marie Dorléans. L'occasion pour les enfants de s'initier au monde du pari hippique à travers un petit jeu de mise en situation adapté à leur âge.

Enfin, c'est dans le bocage normand que le périple s'est achevé, autour de l'histoire du Gâteau aux pommes de Dawn Casey. Un joli clin d'œil à la pause gourmande offerte par la bibliothèque en clôture de l'animation : gâteau aux pommes et jus de pomme, bien sûr !

Tout au long de ce parcours, les enfants ont pu gagner de petits cadeaux à chaque étape, ce qui a rendu l'expérience encore plus vivante et motivante. Parents et enfants ont salué la qualité et l'originalité de cette animation de deux heures, entre découverte, imagination, et plaisir de lire.

Une belle réussite pour cette édition des Nuits de la lecture, et une preuve que la littérature jeunesse peut être une porte d'entrée ludique vers notre patrimoine régional.



Nouveauté à la bibliothèque : Des jeux de société à emprunter !



Depuis le 22 avril, la bibliothèque municipale s'est enrichie d'un nouveau service à destination de tous les habitants : les jeux de société sont désormais empruntables, comme les livres ou les DVD !

Petits et grands peuvent venir découvrir une sélection de jeux variés et adaptés à tous les âges : jeux de plateau, de dés, de cartes, jeux d'ambiance, de collection ou encore de placement de tuiles... Il y en a pour tous les goûts, que vous soyez stratège en herbe, amateur de fous rires entre amis ou passionné de jeux en famille.



Pour accompagner cette nouvelle offre, la bibliothèque a organisé entre février et avril plusieurs séances d'initiation baptisées « **TAKAJOUER** ».

Ces ateliers ont permis aux participants de découvrir les règles, d'essayer de nouveaux jeux et surtout de partager des moments conviviaux autour de la table.

Et ce n'est qu'un début ! Le fond de jeux de société va continuer à s'étoffer au fil des mois, avec l'arrivée de nouveaux titres.

N'hésitez pas à venir pousser la porte de la bibliothèque pour emprunter un jeu, demander conseil ou simplement jouer sur place.

Parce qu'à la bibliothèque, on vient aussi pour le plaisir... de jouer !



SORTIR CET ÉTÉ

Quoi de mieux pendant les vacances ou les week-end que de se ressourcer en se promenant sur les chemins de notre belle campagne normande ?

Voici quelques idées pour vos sorties estivales :



L'application « **rando trail en caux-seine** »

Découvrez 8 itinéraires de trail, 155 kilomètres à partir de 2 sites de départ... mais aussi 18 chemins de randonnée à pied, 8 parcours de VTT, 2 cyclo et 6 itinéraires à cheval.

À vous de choisir votre activité en fonction de vos goûts et niveau de pratique. En mode « la tête et les jambes », chaque parcours offre son lot de patrimoine culturel ou naturel. De chapelle en château, de clos-masure en chaumière, de panoramas en forêts aux chênes archi-centennaires... vous croiserez aussi quelques géants des mers de passage sur la Seine.

Courez, marchez, randonnez, gambadez, dans les pas de Victor Hugo ou d'Arsène Lupin... Goûtez une liberté retrouvée dans ce coin de Normandie accueillant et chaleureux. Gourmand aussi ! Car après l'effort, le réconfort ! Vous êtes au pays de la pomme, du camembert, du cidre, du beurre et de la crème fraîche... la Normandie, c'est aussi un terroir. Producteurs locaux et restaurateurs sont là pour vous rendre le séjour aussi gourmand que reconstituant.



L'application « **Geocaching** »



Rejoignez la plus grande communauté de chasse au trésor au monde !

Des millions de trésors astucieux dissimulés (que l'on appelle des géocaches) sont cachés dans pratiquement tous les pays aux quatre coins du globe et n'attendent qu'une chose : d'être trouvés.

Certains se cachent même probablement près de chez vous !

C'est votre première fois ? Cette application vous guidera tout au long de votre aventure pour trouver vos premières géocaches.

Vous y trouverez des conseils, des astuces, des instructions pour le géocaching et pour utiliser l'application.

Caux Seine Agglo



Caux Seine agglo, c'est quoi?

Vous avez peut-être déjà entendu parler d'intercommunalité, d'EPCI, de communauté d'agglomération ou simplement d'agglomération. Ces termes désignent en réalité une même structure, dont le rôle peut sembler imprécis pour beaucoup d'entre nous. Pour mieux comprendre l'impact de Caux Seine agglo dans la vie quotidienne de ses habitants, le Conseil de Développement (CODEV) a réalisé une vidéo mettant en lumière certains services essentiels de l'agglomération.

Consulter la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=-5R0WzQeoKc>

Des jeunes à la découverte de leur territoire

Dans le cadre de ce projet innovant, des jeunes du territoire de la Mission locale sont partis à la rencontre des techniciens de Caux Seine agglo.

Leur mission ? Explorer et présenter quatre domaines clés dans lesquels l'agglomération joue un rôle crucial :

1. Les mobilités : Caux Seine agglo gère des services essentiels tels que le réseau de bus Rezo'Bus, le transport à la demande, la location de vélos électriques et le transport scolaire.
2. L'habitat : L'agglomération participe à l'aménagement du territoire et à la mise en place d'une politique d'intervention économique.
3. Les France services : Ces structures offrent un accompagnement dans les démarches administratives et l'accès aux droits pour tous les habitants.
4. Le développement économique : Caux Seine développement, l'agence gérée par l'agglo, œuvre à l'attractivité économique du territoire en accompagnant la formation, l'emploi et l'implantation d'entreprises.

Un projet collaboratif et enrichissant

Cette initiative a permis aux jeunes du territoire de s'impliquer activement dans la réalisation du projet. Ils ont mené les interviews, apporté leur vision fraîche et participé pleinement à la création de cette vidéo informative. Leur engagement témoigne de l'importance de la participation citoyenne dans la compréhension et la valorisation des services publics locaux.

L'intercommunalité, un acteur omniprésent

Au-delà des quatre domaines mis en avant dans la vidéo, Caux Seine agglo intervient dans de nombreux autres aspects de la vie quotidienne des habitants :

- La collecte et le tri des déchets
- La gestion de l'eau et de l'assainissement
- La qualité de l'air
- La prévention des risques majeurs
- La gestion d'équipements culturels et sportifs
- L'accompagnement des seniors
- Le soutien aux associations

Cette diversité de compétences illustre le rôle central que joue l'intercommunalité dans l'amélioration du cadre de vie et le développement du territoire.

Une structure au service de la solidarité territoriale

L'intercommunalité, dont Caux Seine agglo est un exemple, permet aux communes de se regrouper pour élaborer des projets communs de développement et d'aménagement de l'espace. Cette coopération favorise une gestion plus efficace des services publics et une meilleure répartition des ressources sur l'ensemble du territoire.

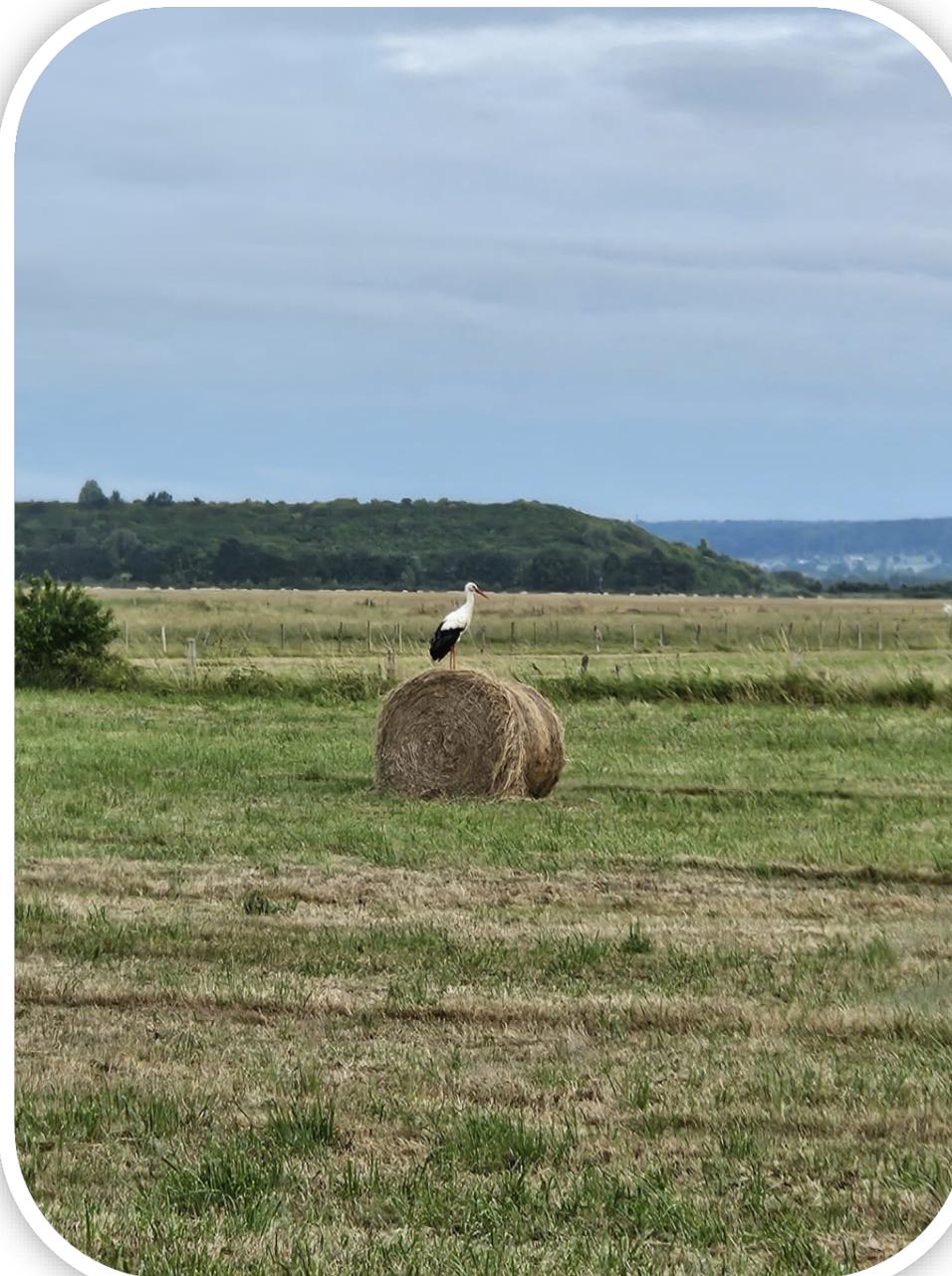
En mettant en lumière les actions concrètes de Caux Seine agglo, cette vidéo réalisée par le CODEV contribue à rendre plus tangible et compréhensible le rôle de l'intercommunalité pour les citoyens. Elle démontre que, bien que parfois méconnue, l'agglomération est un acteur essentiel qui façonne et améliore le quotidien de ses habitants.

Un grand bravo aux jeunes du territoire pour leur implication dans ce projet qui permet de mieux comprendre et apprécier les services offerts par Caux Seine agglo. Leur travail contribue à renforcer le lien entre les citoyens et leur intercommunalité, essentiel pour le dynamisme et le développement harmonieux du territoire.

Un making-off de la production de la vidéo est également disponible à la fin de la vidéo

Article extrait de : <https://www.cauxseine.fr/actualite/caux-seine-agglo-cest-quoi/>





La revue Tancarillaise

N° ISSN 2743-0251

Bulletin d'information gratuit

Directeur de publication : Frédéric RABBY-DEMAISON

Maquette : Pomeline MAILLARD

Conception et réalisation : Julie DUBOIS, Pomeline MAILLARD, Lucie SELLIER et Nathalie SOUCY.

Photo de couverture : Caroline Tempier

Photos et visuels : Mairie de Tancarville, APE, Classic moto 76, Tancarville en fête, Tancarville athlétique club, Caux Seine agglo

Tél : 02 35 39 77 51

Courriel : mairie@tancarville.fr